

CA09 08 0804

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 1^{er} décembre 2009, à 19 h 30, à laquelle sont présents:

Le maire : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Laval Demers
Aref Salem
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire de l'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Isabelle Bastien, agissant à titre de secrétaire du Conseil d'arrondissement.

CA09 08 0805

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 1er décembre 2009.

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 1er décembre 2009.

ADOPTÉ.

CA09 08 0806

Dépôt par le secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction de la résolution numéro CA09 080706 adoptée à la séance générale du 1er octobre 2009.

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 17 novembre 2009 et de la séance spéciale du 23 novembre 2009.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De prendre acte du dépôt par le secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction de la résolution numéro CA09 080706 adoptée à la séance générale du 1er octobre 2009.
- 2.- D'adopter les procès-verbaux de la séance générale du 17 novembre 2009 et de la séance spéciale du 23 novembre 2009 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA09 08 0807

Première période de questions du public, de 19 h 34 à 20 h 05

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Martine Simard, du 1179, rue Décarie (CARI) :

- Reconduction du parrainage professionnel?

Réponse (Alan DeSousa) : il fut une réussite dans le passé. Le conseiller Aref Salem a été nommé conseiller associé aux communautés d'origines diverses.

Réponse (Serge Lamontagne) : des projets ont été déposés à la Ville et il y en a deux qui sont présentement en cours.

Le 1er décembre 2009

- La présentation de Lise Lacombe sur les droits et responsabilités des locataires peut-elle être donnée régulièrement?

Réponse (Alan DeSousa) : il faudrait évaluer cette possibilité selon les disponibilités.

Monsieur Charles Boberg, du 1140, rue Poirier:

- Il représente plusieurs citoyens, dont M. White et Mme Normandin.
- Il est contre l'installation de la tour de communication Rogers de 20 mètres de hauteur derrière le centre commercial (Dépatie et Poirier) pour des raisons d'esthétique (valeur de sa maison), des risques pour la santé et à cause des champs magnétiques.
- Des lettres ont été transmises au maire et à la firme Rogers.
- Est-ce que le maire et les conseillers sont prêts à défendre les intérêts des citoyens et à stopper le projet?
- Il existe différentes approches dans les pays européens.

Réponse (Alan DeSousa) : il a bien reçu les lettres. L'arrondissement est actuellement en négociations avec Rogers et Vidéotron afin d'identifier des sites alternatifs. Nous ferons toutes les démarches nécessaires afin de trouver la meilleure solution possible. Toutefois, Industrie Canada peut imposer sa position si aucune entente n'est intervenue après 120 jours.

Madame Marie-Paule Normandin, du 1835, rue Guertin :

- La firme Rogers a installé une tour sur la coopérative d'habitation sur la rue Grenet. Depuis dix ans, les gens essaient de s'en débarrasser, sans résultat.

Monsieur Stan Stopek, du 2549, rue Poirier :

- Panneaux de signalisation qui interdisent le stationnement toute l'année. Propose le stationnement alternatif en hiver quand il n'y a pas d'entretien puisque le déneigement se fait avec des pancartes spéciales.

Réponse (Alan DeSousa) : la raison est la route prévue pour l'entretien. La stratégie est de prendre avantage des panneaux qui donnent de la flexibilité pour déneiger et rendre les meilleurs services à la population. Nous allons quand même évaluer la situation.

CA09 08 0808

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro (1094500025):

- CONSIDÉRANT que l'Organisation des Nations Unies a proclamé le 3 décembre *Journée internationale des personnes handicapées*;
- CONSIDÉRANT que cette journée a pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la société;
- CONSIDÉRANT que les personnes handicapées du Québec forment l'un des groupes socioéconomiques les plus démunis et que l'accès au marché du travail s'avère pour elles le plus difficile;
- CONSIDÉRANT que l'intégration harmonieuse des personnes handicapées est bénéfique à l'ensemble de la population de Saint-Laurent et qu'elle contribue à améliorer la qualité de vie de tous les citoyens;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 3 décembre 2009 *Journée internationale des personnes handicapées*.

Le 1er décembre 2009

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce premier jour de décembre de l'année deux mille neuf.

CA09 08 0809

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro (1094500026):

CONSIDÉRANT que le Parlement du Canada a déclaré le 6 décembre *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes*;

CONSIDÉRANT que personne ne doit oublier la mort tragique de 14 jeunes femmes à l'École polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989, assassinées pour la seule raison qu'elles étaient des femmes;

CONSIDÉRANT que la violence continue malheureusement de miner le quotidien de nombreuses femmes et filles;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que notre société poursuive ses efforts pour contrer la violence faite aux femmes;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 6 décembre 2009 *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes*.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce premier jour de décembre de l'année deux mille neuf.

CA09 08 0810

Soumis sommaire décisionnel numéro 1095195002 relatif au lancement d'appels d'offres publics pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipement.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à des appels d'offres publics;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage de rues de la Direction des travaux publics, à procéder aux appels d'offres public pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipement tel que prévu au programme d'immobilisation de l'année 2010.

ADOPTÉ.

CA09 08 0811

Soumis sommaire décisionnel numéro 1090699003 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de quatre clignotants scolaires et de huit afficheurs de vitesse.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 1er décembre 2009

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de quatre clignotants scolaires et de huit afficheurs de vitesse.

ADOPTÉ.

CA09 08 0812

Soumis sommaire décisionnel numéro 1090699004 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de marquage sur la chaussée à divers endroits.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de marquage sur la chaussée à divers endroits.

ADOPTÉ.

CA09 08 0813

Soumis sommaire décisionnel numéro 1090699006 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la construction de dos d'âne allongés permanents à divers endroits.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la construction de dos d'âne allongés permanents à divers endroits.

ADOPTÉ.

CA09 08 0814

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094304033 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis des travaux de réfection des silos à sel et à pierre des ateliers municipaux.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 1er décembre 2009

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis des travaux de réfection des silos à sel et à pierre des ateliers municipaux.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions:
 - Madame Joëlle André, agente d'approvisionnement niveau 2 – approvisionnement
 - Monsieur François Buteau, chef de division - mécanique, bâtiments et éclairage des rues
 - Monsieur Dang Nguyen, chef de division - études techniques et ingénierie
 - Madame Suzy Ouellet, architecte - études techniques et ingénierie

ADOPTÉ.

CA09 08 0815

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093231021 relatif à une augmentation de la commande annuelle en faveur de Média Transcontinental pour la publication des avis publics jusqu'au 31 décembre 2009.

ATTENDU la résolution numéro CA08 080819 adoptée le 2 décembre 2008 et autorisant une commande ouverte de 82 000 \$ en faveur de Médias Transcontinental pour les placements publicitaires 2009;

ATTENDU qu'une augmentation de la dépense de 4 000 \$ servira à couvrir les frais de publication des avis légaux d'ici la fin de l'année 2009;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une augmentation de 4 000 \$ à la commande annuelle en faveur de Média Transcontinental pour la publication des avis publics jusqu'au 31 décembre 2009.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1093231021 : 3 822,81 \$) :
 - 2430 0010000 30474401401 53801 000000

ADOPTÉ.

CA09 08 0816

Soumis sommaire décisionnel numéro 1092298006 relatif à une dépense en faveur de Télus pour l'ensemble des téléphones de type Centrex pour l'année 2010.

ATTENDU la résolution numéro CG08 0026 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 31 janvier 2009 et octroyant aux firmes Télus et Bell Mobilité les contrats pour la fourniture des services de télécommunication;

ATTENDU que l'arrondissement utilise plus de 70 lignes téléphoniques de type Centrex avec la firme Telus pour répondre à différents besoins principalement pour les lignes téléphoniques dans les parcs;

ATTENDU que l'arrondissement profitera des prix négociés dans le contrat de l'agglomération, soit 28,79 \$ comme prix de base d'une ligne Centrex;

ATTENDU que les prix de l'entente de l'agglomération sont négociés pour une durée d'encore 5 ans;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 1er décembre 2009

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense de 35 000 \$ en faveur de Télus pour l'ensemble des téléphones de type Centrex pour l'année 2010.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1092288006: 33 449,61 \$) :
2430 0010000 304753 01909 53601

ADOPTÉ.

CA09 08 0817

Soumis sommaire décisionnel numéro 1092298008 relatif à une dépense pour l'acquisition de dix ordinateurs portables.

ATTENDU le projet d'informatisation des postes de contremaîtres;

ATTENDU que l'acquisition de dix ordinateurs portables permettrait aux contremaîtres de travailler sur le terrain et d'avoir accès à distance à différents systèmes informatiques de la Ville;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 30 000 \$ pour l'acquisition de dix ordinateurs portables.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1092298008 : 28 671,10 \$) :
2430 0010000 01909 304753 56511

ADOPTÉ.

CA09 08 0818

Soumis sommaire décisionnel numéro 1092298007 relatif au renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de géomatique pour l'année 2010.

ATTENDU qu'Esri Canada ltée est l'unique fournisseur habilité à offrir ce service pour les logiciels;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de géomatique avec la firme Esri Canada ltée pour l'année 2010, pour un montant 44 761,83 \$, sous la supervision de la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1092298007: 42 779,02 \$) :
2430 0010000 304753 01303 54510 014432

ADOPTÉ.

CA09 08 0819

Soumis sommaire décisionnel numéro 1090061008 relatif à une dépense en faveur de Lafarge Canada inc. pour la fourniture de pierre concassée.

Le 1er décembre 2009

ATTENDU la résolution numéro CG08 0104 adoptée par le Conseil d'agglomération le 3 avril 2008 et concluant une entente-cadre d'une durée de trois ans avec Lafarge Canada inc. pour la fourniture et le transport de pierre concassée de différents grosseurs nettes et de pierre pré-mélangée (appel d'offres public 07-10554) ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 104 600 \$ en faveur de Lafarge Canada inc. pour la fourniture de pierre concassée.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1090061008: 99 966,56 \$) :
2130 0010000 304737 04121 56504 000000.

ADOPTÉ.

CA09 08 0820

Soumis sommaire décisionnel numéro 1092050023 relatif à une dépense additionnelle de 21 793,99 \$ en faveur de la firme Robert Boileau inc. pour les services d'entretien des zambonis et des machines à bords de bandes de l'aréna Raymond-Bourque.

ATTENDU la commande annuelle numéro 349904 de 5 270 \$ plus taxes émise en faveur de la firme Robert Boileau inc. pour les services d'entretien des zambonis et des machines à bords de bandes de l'aréna Raymond-Bourque pour l'année 2009;

ATTENDU l'augmentation de 2 000 \$ de ladite commande annuelle;

ATTENDU des réparations d'urgence s'élevant à 15 981,34 \$ plus taxes;

ATTENDU qu'il y a lieu d'augmenter le bon de commande numéro 349904 pour totaliser 30 000 \$ taxes incluses pour créer un fonds de prévoyance nécessaire jusqu'au 31 décembre 2009;

ATTENDU que la firme Robert Boileau inc. est le seul fournisseur spécialisé en cette matière;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 21 793,99 \$ en faveur de la firme Robert Boileau inc. pour les services d'entretien des zambonis et des machines à bords de bandes de l'aréna Raymond-Bourque pour l'année 2009.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1092050023 : 20 828,59 \$) :
2430 0010000 304727 07141 56507 000000

ADOPTÉ.

CA09 08 0821

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093449009 relatif à une dépense additionnelle de 4 500 \$ au contrat octroyé à imprimerie Web Ex inc. pour l'impression des publications 2009.

ATTENDU les résolutions numéros CA08 080007 et CA08 080056 adoptées par le Conseil d'arrondissement à ses séances des 8 et 21 janvier 2008 et octroyant à Imprimerie Web Ex inc. le contrat pour l'impression des publications de 2008 et de 2009 (soumission 07-044);

Le 1er décembre 2009

ATTENDU le bon de commande numéro 338183 totalisant 68 609,44 \$;

ATTENDU les dépenses imprévues de 4 500 \$ dans le cadre du plan de transport, soit l'ajout de bulletins aux mois de juin et octobre;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 4 500 \$ au contrat octroyé à imprimerie Web Ex inc. pour l'impression des publications 2009.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1093449009 : 4 300,66 \$) :
2430 0010000 304755 01801 53802 014031

ADOPTÉ.

CA09 08 0822

Soumis sommaire décisionnel numéro 1090061011 relatif à l'octroi d'un contrat pour la révision et la réparation d'un écurer d'égout.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la révision annuelle et à la réparation du camion écurer d'égout de marque VAC-CON;

ATTENDU que la firme Les Équipements C.M. inc est le seul distributeur autorisé des écurers d'égout VAC-CON et est le seul possédant l'expertise et les pièces de rechange pour en effectuer la révision et la réparation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les Équipements C.M. inc.** le contrat pour la révision et la réparation d'un écurer d'égout de marque VAC-CON, totalisant la somme de 32 236,93 \$.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1090061011 : 30 808,94 \$) :
2130 0010000 304737 04161 55403 000000

ADOPTÉ.

CA09 08 0823

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093500004 relatif aux services d'affranchissement du courrier pour l'année 2010.

ATTENDU qu'il s'agit du fournisseur exclusif offrant un service d'intermédiaire entre la Société canadienne des postes et l'arrondissement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la Direction des relations avec les citoyens à transiger avec la firme Néopost pour les services d'affranchissement du courrier pour l'année 2010.
- 2.- D'autoriser une dépense de 60 000 \$ et de l'imputer au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1093500004 : 57 342,19 \$) :
2430 0010000 304754 01801 53401 014003

ADOPTÉ.

Le 1er décembre 2009

CA09 08 0824

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093500005 relatif aux services postaux pour l'année 2010.

ATTENDU qu'il s'agit du fournisseur exclusif de service postal;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la Direction des relations avec les citoyens à transiger avec la Société canadienne des postes pour les services postaux de l'année 2010.
- 2.- D'autoriser une dépense de 50 000 \$ et de l'imputer au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1093500005 : 47 785,16 \$) :

2430 0010000 304754 01801 53401 014003

ADOPTÉ.

CA09 08 0825

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094749008 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels d'estimation de coûts pour la réalisation du Complexe sportif multifonctionnel de Saint-Laurent et à l'autorisation d'un montant additionnel conditionnel à la tenue d'un concours d'architecture - Demande de soumissions 09-052.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT Étapes 1 et 3 à 7	MONTANT Étape 2	NOTE
Groupe Axor inc.	100 458,75 \$	18 060,00 \$	10,18
Macogep inc.	106 870,05 \$	19 279,05 \$	10,20
BPR Infrastructure inc.	260 828,16 \$	50 244,05 \$	3,93

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Macogep inc.** le contrat pour les services professionnels d'estimation de coûts pour la réalisation du Complexe sportif multifonctionnel de Saint-Laurent, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 16 novembre 2009, totalisant pour les étapes 1 et 3 à 7, la somme de 106 870,05 \$, sous la supervision de la Division de la nouvelle bibliothèque et complexe sportif de la Direction d'arrondissement.
- 2.- D'autoriser un montant additionnel de 19 279,05 \$ pour l'étape 2 advenant la tenue d'un concours d'architecture.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation (certificat du trésorier - CTA1094749008 : 120 561,10 \$) :

2430.0010000.304771.07121.54590

ADOPTÉ.

CA09 08 0826

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093889047 relatif à l'octroi d'un contrat pour le remplacement des tapis du secteur administratif du Centre des loisirs- Demande de soumissions 09-533-1.

Le 1er décembre 2009

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	VOLET 1	VOLET 2	TOTAL
Tapis Dimension Inc.	69 339,11 \$ (corrigé)	16 310,44 \$	85 649,55 \$
Les Couvre-planchers Solathèque	69 982,50 \$	15 935,30 (corrigé)	85 917,80 \$ (corrigé)

ATTENDU que l'erreur corrigée dans le prix du volet 1 de la soumission de Tapis Dimension inc. en est une de simple calcul;

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix du volet 2 et du montant total de la soumission de Les Couvre-planchers Solathèque en sont de simples arrondis ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Tapis Dimension inc.** le contrat pour le remplacement des tapis du secteur administratif du Centre des loisirs, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 21 octobre 2009, totalisant la somme de 85 649,55 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer les dépenses d'entretien général de 110 049,55 \$ au surplus au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1093889047 : 110 049,55 \$) :
2430.0012000.304766.09007.57402.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA09 08 0827

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094093005 relatif à l'octroi de contrats à CPU Service inc. et à Eurodata Support Services inc. pour l'entretien des équipements informatiques pour l'année 2010 - Demande de soumissions 09-536.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	Section 1	Section 2	Section 3	Section 4	Montant total
CPU Service inc.	n/a	n/a	8 820,50 \$ (corrigé)	n/a	8 820,50 \$ (corrigé)
Compugen inc.	3 701,84 \$ (corrigé)	n/a	8 987,11 \$ (corrigé)	19 588,51 \$ (corrigé)	32 277,46 \$ (corrigé)
Eurodata Support Services inc.	23 71,46 \$ (corrigé)	2 542,67 \$ (corrigé)	9 602,32 \$ (corrigé)	10 823,41 \$ (corrigé)	25 339,86 \$ (corrigé)

ATTENDU que des erreurs ont été corrigées dans les prix de chacune des soumissions;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Eurodata Support Services inc.** le contrat pour l'entretien d'un ordinateur Hewlett-Packard HP 3000 série 979 et de ses périphériques, des traceurs Hewlett-Packard, des serveurs, librairies de rubans, entrepôt de données et commutateur pour l'année 2010, soit les sections 1, 2 et 4, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 5 novembre 2009, totalisant la somme de 15 737,54 \$, sous la supervision de la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs.

Le 1er décembre 2009

2.- D'octroyer à la firme **CPU Services inc.** le contrat pour l'entretien des imprimantes pour l'année 2010, soit la section 3, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 9 novembre 2009, totalisant la somme de 8 820,50 \$, sous la supervision de la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs.

3.- D'imputer de la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1094093005 : 23 470,20 \$) :

2430 0010000 304753 01303 55404

ADOPTÉ.

CA09 08 0828

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093889048 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'entretien préventif et les appels de service pour les portes de garage des édifices publics pour trois ans - Demande de soumissions 09-535.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT ANNUEL	TOTAL POUR 3 ANS
Les portes de garage Indotech inc.	23 380,93 \$	70 142,79 \$
Les Portes JPR inc.	26 297,62 \$	78 892,86 \$
Lafleur portes de garage industrielles	26 909,40 \$	80 728,20 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Les portes de garage Indotech inc.** le contrat pour l'entretien préventif et les appels de service pour les portes de garage des édifices publics pour trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 5 novembre 2009, totalisant la somme de 70 142,79 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense conformément au certificat du trésorier numéro CTA1093889048 (32 384,64 \$) et aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ.

CA09 08 0829

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093449008 relatif aux placements publicitaires 2010.

ATTENDU que la Division du protocole et des relations publiques de la Direction des relations avec les citoyens devra faire la promotion de divers événements, activités et services offerts aux citoyens ;

ATTENDU que la Division du secrétariat d'arrondissement devra publier tous les avis publics légaux ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une commande ouverte de 82 000 \$ en faveur de Médias Transcontinental pour les placements publicitaires 2010.

Le 1er décembre 2009

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1093449008) :

2430 0010000 304755 01801 53801 014024	40 000 \$
2430 0010000 304748 01101 53801 000000	10 000 \$
2430 0010000 304744 01401 53801 000000	32 000 \$

ADOPTÉ.

CA09 08 0830

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093889053 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture et livraison de fleurs annuelles - Demande de soumissions 09-534.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Serres Luc Cléroux	34 875,27 \$ (rejeté)
Willy Haeck & Fils inc.	35 883,65 \$
Serres Y.G. Pinsonneault inc.	37 635,73 \$
Les Jardins W.G. Charlebois inc.	39 182,96 \$
Les Serres Riel inc.	43 478,32 \$

ATTENDU que la soumission de Serres Luc Cléroux est rejetée car elle est incomplète ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Willy Haeck & Fils inc.** le contrat pour la fourniture et la livraison de fleurs annuelles, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 18 novembre 2009, totalisant la somme de 35 883,65 \$, sous la supervision de la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1093889053: 34 294,12 \$) :

2430 0010000 30471907163 56509 015019

ADOPTÉ.

CA09 08 0831

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093984002 relatif à l'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et le Centre Local de Développement (CLD) Centre-Ouest établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière développement économique local ainsi que les conditions de leur exercice.

ATTENDU la résolution numéro CG09 0040 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 26 février 2009 et approuvant le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ayant pour objet de définir le rôle et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat et approuvant la répartition et la distribution des fonds attribués aux organismes CLD de l'agglomération de Montréal et la nouvelle entente-type de gestion avec ceux-ci pour les années 2008-2012;

ATTENDU que la nouvelle entente de gestion type a été préparée et approuvée par le conseil d'agglomération de façon à assurer l'uniformité des dispositions concernant l'engagement des organismes;

Le 1er décembre 2009

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au Conseil d'agglomération d'approuver un projet d'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et le Centre Local de Développement (CLD) Centre-Ouest, établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local pour l'ensemble du territoire de Côte Saint-Luc/Hampstead/Montréal-Ouest et Saint-Laurent, ainsi que les conditions de leur exercice en lien avec la Ville, pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2008.

ADOPTÉ.

CA09 08 0832

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093231022 relatif au calendrier des séances générales du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

ATTENDU l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes, modifié en 2008, prévoyant que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU le règlement numéro RCA03-03-0003 modifiant le règlement numéro RCA02-08-0021 sur les séances du Conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables prévoyant que les séances ordinaires se tiennent le 1er mardi de chaque mois, à la salle du Conseil du bureau d'arrondissement, sis au 777, boulevard Marcel-Laurin;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'établir comme suit le calendrier des séances générales du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- 12 janvier 2010
- 2 février 2010
- 2 mars 2010
- 6 avril 2010
- 4 mai 2010
- 1er juin 2010
- 6 juillet 2010
- 3 août 2010
- 7 septembre 2010
- 5 octobre 2010
- 2 novembre 2010
- 7 décembre 2010

ADOPTÉ.

CA09 08 0833

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094019032 relatif à un don à la Paroisse Saint-Laurent dans le cadre de la levée de fonds pour la réfection du toit de l'église Saint-Laurent.

Le 1er décembre 2009

ATTENDU que ce bâtiment patrimonial nécessite des travaux de réfection importants;

ATTENDU la levée de fonds organisée par la Paroisse de Saint-Laurent;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser un don de 250 \$ à Paroisse Saint-Laurent dans le cadre de la levée de fonds pour la réfection du toit de l'église Saint-Laurent.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1094019032 : 250 \$) :

2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA09 08 0834

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094019033 relatif à un don au Conseil 3050 des Chevaliers de Colomb en soutien à l'événement Hommage aux aînés, édition 2009.

ATTENDU que cet événement festif vise à combler la solitude de certains aînés à ce moment de l'année et accueillera une centaine de personnes âgées habitant le territoire;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un don de 500 \$ au Conseil 3050 des Chevaliers de Colomb pour l'événement Hommage aux aînés, édition 2009.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1094019033: 500 \$) :

2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA09 08 0835

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094019035 relatif à un don à l'école Éducation Plus dans le cadre de leur levée de fonds 2009.

ATTENDU que l'organisme Éducation Plus permet à des jeunes décrocheurs de terminer leurs études secondaires dans un encadrement facilitant leur cheminement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à l'école Éducation Plus dans le cadre de leur levée de fonds 2009.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1094019035 : 300 \$) :

2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA09 08 0836

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094103002 relatif à une subvention au Carrefour Jeunesse Emploi pour la réalisation du projet Anim'action Chameran dans le cadre du programme d'intervention de milieu - édition 2009-2010.

Le 1er décembre 2009

ATTENDU la résolution numéro CE07 0768 adoptée par le Comité exécutif lors de la séance du 16 mai 2007 et accordant un montant de 150 000 \$ au Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour la coordination, le suivi et la mise en œuvre du Programme d'intervention de milieu et des Priorités municipales jeunesse;

ATTENDU que la couronne Chameran a été identifiée comme zone d'intervention prioritaire dans le plan d'action Chameran,

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer une subvention de 17 190 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi Saint-Laurent pour la réalisation du projet Anim'action Chameran dans le cadre du programme d'intervention de milieu - édition 2009-2010.
2. D'approuver la convention, se terminant le 30 juin 2010, à intervenir entre la Ville et le Carrefour Jeunesse Emploi établissant les modalités et conditions de versement de soutien financier.
- 3.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (demande d'achat DA 192871 : 17 190 \$) :

2101-0014000-101292-07289-61900-016491-0000-000000-000000-000000-000000	11 191 \$
2101-0010000-101272-05803-61900-016491-0000-000000-000000-000000-000000	5 999 \$

ADOPTÉ.

CA09 08 0837

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093500006 relatif à la disposition des biens de valeur déposés sur le domaine public et récupérés lors de saisies ou d'évictions.

ATTENDU que suite à l'évaluation des biens à entreposer après chaque éviction, dix cubes contenant des biens ont été conservés en vue de les donner à des gens dans le besoin;

ATTENDU qu'après vérification auprès de plusieurs organismes de charité, certains n'acceptent pas l'ensemble du contenu des cubes, d'autres ne veulent pas que les cubes soient livrés chez eux ou désirent que le tri des biens soit fait par l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De disposer des biens de valeur déposés sur le domaine public et récupérés lors de saisies ou d'évictions pour les années 2009 et 2010, et de les remettre à Maison du père.

ADOPTÉ.

CA09 08 0838

Dépôt par le directeur d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1092286011).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 1er décembre 2009

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 1er et le 26 novembre 2009, incluant les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, des virements de crédits et des demandes de paiement pour le mois de novembre 2009 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA09 08 0839

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547101 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 44, rue Benjamin-Hudon dans la zone I18-028 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'installation de deux enseignes ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 5. b) du procès-verbal de la séance tenue le 4 novembre 2009, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20091102);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 novembre 2009 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 44, rue Benjamin-Hudon dans la zone I18-028 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'installation de deux enseignes ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que les lettres détachées des enseignes soient apposées sur le même matériau de revêtement proposé pour les murs de cette section du bâtiment.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA09 08 0840

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547102 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 10, avenue Sainte-Croix dans la zone C17-015 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'empiètement des îlots et de la marquise dans la marge avant et dont l'enseigne et la largeur de l'accès véhiculaire sur l'avenue Sainte-Croix ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 5. c) du procès-verbal de la séance tenue le 4 novembre 2009, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20091103);

Le 1er décembre 2009

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 novembre 2009 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 10, avenue Sainte-Croix dans la zone C17-015 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'empiètement des îlots et de la marquise dans la marge avant et dont l'enseigne et la largeur de l'accès véhiculaire sur l'avenue Sainte-Croix ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de déposer un plan d'aménagement paysager précisant la localisation, les essences et la taille des végétaux.

ADOPTÉ.

CA09 08 0841

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547103 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 55, rue Gince dans la zone B18-033 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'installation d'une enseigne ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 5. d) du procès-verbal de la séance tenue le 4 novembre 2009, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20091105);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 novembre 2009 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 55, rue Gince dans la zone B18-033 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'installation d'une enseigne ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA09 08 0842

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547112 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 540, rue Dorais dans la zone H15-075 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser l'empiètement de cette habitation unifamiliale isolée dans la marge avant.

Le 1er décembre 2009

ATTENDU qu'à l'item 7. a) du procès-verbal de la séance tenue le 4 novembre 2009, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20091106);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 novembre 2009 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 540, rue Dorais dans la zone H15-075 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser l'empiètement de cette habitation unifamiliale isolée dans la marge avant, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA09 08 0843

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547104 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour modifier une partie de la façade extérieure de ce bâtiment industriel situé au 44, rue Benjamin-Hudon dans la zone I18-028 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. b) de la séance tenue le 4 novembre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091101);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour modifier une partie de la façade extérieure de ce bâtiment industriel situé au 44, rue Benjamin-Hudon dans la zone I18-028 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à condition que le matériau de revêtement d'aluminium proposé soit de même couleur pour l'ensemble du traitement de coin et qu'il s'agence avec celui de l'encadrement des ouvertures.

ADOPTÉ.

CA09 08 0844

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547105 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour modifier la façade d'un bâtiment commercial situé aux 990, 996 et 1000, boulevard Décarie dans la zone S16-008 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

Le 1er décembre 2009

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6 c) de la séance tenue le 4 novembre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091003);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour modifier la façade d'un bâtiment commercial situé aux 990, 996 et 1000, boulevard Décarie dans la zone S16-008 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de déposer une proposition globale de l'affichage projeté des nouveaux occupants de ce bâtiment commercial.

Les matériaux de cadrage et la disposition de ceux-ci sur la façade sont similaires à ceux existants.

ADOPTÉ.

CA09 08 0845

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547106 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire un bâtiment industriel au 2105, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B18-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. d) de la séance tenue le 4 novembre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091007);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire un bâtiment industriel au 2105, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B18-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, sous réserve du respect d'une superficie minimale de 25 % pour un usage de bureau et de fournir un plan d'aménagement paysager identifiant les essences d'arbres et les plantations projetées.

ADOPTÉ.

CA09 08 0846

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547107 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale située au 2055, rue Vincent dans la zone H15-078 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. e) de la séance tenue le 4 novembre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091008);

Le 1er décembre 2009

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale située au 2055, rue Vincent dans la zone H15-078 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de briques rouges, similaire à l'existant, et de blocs lisses « Renaissance blanc » de la compagnie Arriscraft, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte « noir Celeste » de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA09 08 0847

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547108 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale isolée située au 855, rue Bertrand dans la zone H15-024 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. g) de la séance tenue le 4 novembre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091102);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale isolée située au 855, rue Bertrand dans la zone H15-024 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA09 08 0848

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547109 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour transformer le bâtiment commercial situé au 1300, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C12-050 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. h) de la séance tenue le 4 novembre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091103);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 1er décembre 2009

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour transformer le bâtiment commercial situé au 1300, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C12-050 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition qu'il n'y ait aucune enseigne d'identification sur poteau ou sur socle dans la cour avant.

Les murs extérieurs sont recouverts de briques rouges, de vitres et de panneaux d'aluminium anodisés pour la façade et une partie de l'élévation latérale sud, et les autres murs sont recouverts de briques rouges, de briques grises et de panneaux métalliques ondulés gris de la compagnie « Endicott Clay Products » ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA09 08 0849

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547110 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale isolée située au 4050, place Eugène-Dick dans la zone H07-040 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. j de la séance tenue le 4 novembre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091106);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale isolée située au 4050, place Eugène-Dick dans la zone H07-040 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, dont les revêtements sont identiques à l'existant.

ADOPTÉ.

CA09 08 0850

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547111 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation unifamiliale isolée au 3615, rue Fernand-Dumont dans la zone H07-038 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. k) de la séance tenue le 4 novembre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091107);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation unifamiliale isolée au 3615, rue Fernand-Dumont dans la zone H07-038 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le 1er décembre 2009

La façade est recouverte de pierres « Lafitte gris Chambord » de la compagnie Permacon, les autres murs sont recouverts de briques « gris Chambord » de la même compagnie et la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte « Rempart noir » de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA09 08 0851

Le conseiller Laval Demers donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA09-08-1 sur les tarifs.

ADOPTÉ.

CA09 08 0852

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093950040 relatif à la création et l'abolition de banques d'heures et de postes pour l'année 2010.

ATTENDU qu'afin de bien réaliser les différents mandats et objectifs du plan d'affaires, il y a lieu de créer et d'abolir des banques d'heures et des postes temporaires prévus au budget 2010;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De créer une banque de 700 heures pour l'embauche d'une bibliothécaire temporaire pour le programme *Outreach*, à compter du 1er janvier 2010 et n'excédant pas le 31 décembre 2010, à la Division de la bibliothèque de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
- 2.- De créer des banques de 3640 heures dans l'emploi d'aide-bibliothécaires et de 1820 heures dans l'emploi de bibliothécaire pour le traitement de la collection première de la Nouvelle bibliothèque.
- 3.- D'abolir deux postes d'ouvrier en charge - eaux et assainissement et de créer deux postes de préposé au service - eaux et assainissement à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.
- 4.- De créer des banques de 2620 heures dans l'emploi d'opérateur d'appareil motorisé et de 5900 heures dans l'emploi de chauffeur opérateur appareil à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.
- 5.- De créer une banque de 2874 heures dans l'emploi de coordonnateur en loisirs pour l'année 2010 à la Section des sports et loisirs de la Division de la culture, des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des loisirs, des sports et du développement social.
- 6.- De créer une banque de 5683 heures dans l'emploi auxiliaire de moniteur d'activités jeunesse pour l'année 2010 à la Section des sports et loisirs de la Division de la culture, des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des loisirs, des sports et du développement social.
- 7.- De créer un poste temporaire d'agent en gestion des ressources financières pour l'année 2010 à la Division des ressources financières de la Direction des services administratifs.
- 8.- De créer une banque de 1820 heures dans l'emploi d'agent de distribution d'équipement motorisé, à compter du 1er janvier 2010 et n'excédant pas le 31 décembre 2010, à la Section des ressources matérielles de la Direction des services administratifs.

Le 1er décembre 2009

- 9.- De créer une banque de 2730 heures dans l'emploi d'agent(e) de contrôle et d'administration de la paie et des avantages sociaux, à compter du 1er janvier 2010 et n'excédant pas le 31 décembre 2010, à la Division des ressources humaines et paie de la Direction des services administratifs.
- 10.- De créer un poste temporaire de responsable de la paie, à compter du 1er janvier 2010 et n'excédant pas le 30 juin 2010, à la Division des ressources humaines et paie de la Direction des services administratifs.
- 11.- De créer une banque de 1820 heures dans l'emploi de technicien en ressources humaines, à compter du 1er janvier 2010 et n'excédant pas le 31 décembre 2010 à la Division des ressources humaines et paie de la Direction des services administratifs.
- 12.- D'imputer les dépenses tel que réparties au certificat du trésorier numéro CTA1093950040.

ADOPTÉ.

CA09 08 0853

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093058046 relatif à la création d'une brigade de propreté pour l'année 2010.

ATTENDU que la brigade de propreté comprend l'affectation de personnel sur le territoire au moment de la distribution des bacs à recyclage, le suivi de la collecte des résidus verts, l'application du nouveau règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige ainsi que l'implication de ces personnes dans divers programmes de l'arrondissement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à l'embauche de quatre employés temporaires pour la création d'une brigade de propreté pour l'année 2010.
2. D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1093058046 : 288 355 \$) :
 - 2430 0010000 304740 04601 51102 085075 9960 214 685 \$
 - 2430 0010000 304740 04601 52100 085070 9960 51 520 \$
 - 2430 0010000 304740 04601 53202 000000 0000 122 150 \$

ADOPTÉ.

CA09 08 0854

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093950041 relatif à la prolongation d'une banque d'heures dans l'emploi de préposé aux travaux de propreté pour la mairie de l'arrondissement.

ATTENDU la résolution numéro CA09 080792 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 17 novembre 2009 et autorisant la création d'une banque de 144 heures dans l'emploi de préposé aux travaux de propreté à la Direction des travaux publics;

ATTENDU qu'afin de poursuivre ces travaux jusqu'au 31 décembre 2009, il y a lieu de prolonger cette banque de 150 heures, ce travail nécessitant la présence à temps plein d'un employé additionnel, à la mairie d'arrondissement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

Le 1er décembre 2009

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la prolongation de 150 heures, jusqu'au 31 décembre 2009, dans la banque d'heures de l'emploi de préposé aux travaux de propreté à la Direction des travaux public pour la mairie de l'arrondissement, pour un total de 294 heures.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1093950041) :
 - 2430.0010000.304743.09007.51100.085100.99603 500 \$
 - 2430.0010000.304743.09007.52100.085100.9960850 \$

ADOPTÉ.

CA09 08 0855

Soumis sommaire décisionnel numéro 1090699008 relatif à la création d'une banque d'heures d'employés auxiliaires et à l'autorisation d'un budget en temps supplémentaire pour les travaux d'installation de la nouvelle signalisation de 40 km/h.

ATTENDU le Plan de transport de Montréal adopté par le Conseil d'agglomération en juin 2008 et proposant d'abaisser la limite de vitesse de 50 km/h à 40 km/h sur l'ensemble des rues locales de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU le règlement numéro 878-34 modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière adopté par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er octobre 2009 et réduisant la limite de vitesse de 50 km/h à 40 km/h dans certains secteurs de l'arrondissement;

ATTENDU la résolution numéro CM09 0991 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 30 novembre 2009 et autorisant une dépense de 818 862,50 \$ pour implanter la réduction de la limite de vitesse, notamment dans l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que plus de 490 nouveaux panneaux de signalisation doivent être installés sur le territoire pour répondre à la nouvelle réglementation;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De créer une banque de 864 heures d'employés auxiliaires pour les travaux d'installation de la nouvelle signalisation de 40 km/h.
- 2.- D'autoriser un budget de 30 500 \$ en temps supplémentaire.
- 3.- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel numéro 1094073003.

ADOPTÉ.

CA09 08 0856

Soumis sommaire décisionnel numéro 1092314008 relatif au renouvellement du mandat du président du Comité consultatif d'urbanisme jusqu'à la fin de l'année 2009 et la nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour les années 2010 et 2011 conformément à l'article 6 du Règlement numéro RCA03-08-0001 constituant un comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'au Règlement numéro RCA03-08-0004 le modifiant.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- 1.- De renouveler le mandat du conseiller Maurice Cohen à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme pour la période du 13 novembre au 31 décembre 2009.

Le 1er décembre 2009

- 2.- De nommer les personnes suivantes pour un mandat d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2010 :

Madame Michèle D. Biron, conseillère d'arrondissement et présidente du Comité consultatif d'urbanisme.

Monsieur Laval Demers, conseiller de ville et vice-président du Comité consultatif d'urbanisme.

- 3.- De nommer les personnes suivantes pour un mandat d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2011 :

Monsieur Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement et président du Comité consultatif d'urbanisme.

Monsieur Aref Salem, conseiller de ville et vice-président du Comité consultatif d'urbanisme.

- 4.- De nommer les personnes suivantes pour un mandat de deux ans, soit du 1er janvier au 2010 au 31 décembre 2011 :

Monsieur Andréas Dimakopoulos, citoyen

Monsieur Bruno Nantel, citoyen

Monsieur Vincenzo Monticciolo, citoyen

ADOPTÉ

CA09 08 0857

Le certificat du secrétaire du Conseil d'arrondissement relatif à la tenue d'un registre sur le règlement numéro RCA09-08-6 autorisant un emprunt de 3 800 000 \$ pour le coût d'achat des collections de base, leur sélection et leur traitement dans le cadre du projet de construction d'une bibliothèque est déposé conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Après avoir pris connaissance du certificat, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA09 08 0858

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de septembre et octobre 2009 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA09 08 0859

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement de l'arrondissement (sommaire décisionnel 1092314009):

- madame Michèle D. Biron, conseillère du district Norman-McLaren;
- monsieur Maurice Cohen, conseiller du district Côte-de-Liesse.

Après avoir pris connaissance de ces documents, le Conseil prie le secrétaire d'en transmettre copie au service du Greffe et de les déposer aux archives.

Le 1er décembre 2009

CA09 08 0860

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h

Le maire Alan DeSousa offre ses souhaits aux communautés musulmanes, juives, chrétiennes et orthodoxes pour les fêtes à venir.

CA09 08 0861

Deuxième période de questions du public, à 21 h 05

Aucune question n'a été posée.

CA09 08 0862

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 05.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
